

**COMITE DE COORDINATION
DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

QUESTION N° 94-38 : Deux personnes désirent s'immatriculer au Registre du Commerce et des Sociétés pour exploiter un même fonds :

Lorsqu'un des deux dossiers P0 est incomplet, doit-on bloquer l'autre dossier P0 complet (dans les délais normaux de relance 5 et 10 jours), ou bien, peut-on adresser immédiatement au greffe le dossier complet ?

L'extrait Kbis de chaque co-exploitant doit-il mentionner l'existence de la société de fait ?

Même question pour les modifications et les radiations.

Demande d'avis du Directeur général de l'INPI faisant suite à une question de la Chambre de Commerce et d'Industrie de HAUTE SAVOIE.

Chacun des co-exploitant est assujéti à immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et, conformément à l'article 8B 6° du décret du 30 mai 1984, chacun est mentionné sur la déclaration d'immatriculation de l'autre s'ils ont déclaré être propriétaire indivis du fonds.

Aucune déclaration ou pièce justificative relative à leur "*exploitation en commun*" n'est exigée par le décret précité. Chacune des demandes est autonome.

Dès lors, si l'un des deux dossiers est complet il est transmis dans les délais sans qu'il soit besoin d'attendre la régularisation du dossier de l'autre exploitant.

Il en est de même pour les demandes de modifications ou de radiations.

Enfin, en toute hypothèse, aucune mention d'une "*société créée de fait*" ne doit être portée sur l'extrait.

LE COMITE EMET EN CONSEQUENCE L'AVIS SUIVANT :

Dans l'hypothèse de demandes d'immatriculation, de modification ou de radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de personnes qui déclare "*exploité en commun*" un fonds indivis si l'un des dossiers s'avère complet, rien ne s'oppose à sa transmission sans délai par le CFE.

Délibération du Comité du 20 octobre 1994
Président : Jean-Pierre COCHARD
Rapporteur : Jean-Jacques MEY



INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

26 bis, rue de Saint-Petersbourg 75800 Paris Cédex 08 - Tél. (1) 42 94 56 25 - Télécopie : (1) 43 87 74 68